

PLAN D'ACTION EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE

V1 – Juin 2024



Dans un contexte global défavorable pour la biodiversité, avec une diminution importante du nombre des espèces animales et végétales, il est urgent et impératif d'agir.

Au niveau international et national, les mesures prises pour l'environnement doivent être très fortement renforcées afin d'enrayer ce déclin.

A son échelle, la commune de La Bouëxière a décidé d'agir. En réalisant un atlas de la biodiversité, nous avons pu fortement améliorer nos connaissances des espèces présentes sur notre territoire et mieux connaître les zones naturelles particulièrement intéressantes. Cet atlas confirme la qualité environnementale de notre commune et nous conforte dans notre volonté de porter des actions fortes pour le préserver.

Restaurer, conserver et sensibiliser

A l'échelle d'une commune, trois types d'actions peuvent être menées : la restauration des écosystèmes dégradés et des continuités écologiques, la conservation des espaces remarquables et la sensibilisation de la population autour des enjeux de protection de l'environnement.

L'Atlas de la Biodiversité Communale réalisé en 2022-2023 nous a permis notamment d'identifier plusieurs secteurs ayant un fort intérêt écologique. C'est sur cette base scientifique qu'un plan d'actions a été construit. Porté par les élus en charge de l'environnement, avec le comité consultatif communal « environnement », ce plan se veut à la fois concret et innovant.

La commune a d'ores et déjà engagé ou réalisé des actions de protection et restauration des milieux naturels sur les parcelles dont elle est propriétaire.

D'autres actions de protection et de sensibilisation particulièrement innovantes sont en cours. La commune soutient ainsi la mise en œuvre de Zones de Prémption Environnementale, représentant plus de 7% du territoire communal, en collaboration avec le conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

Co-agir avec les habitants du territoire

La protection des espaces naturels remarquables de notre territoire incombe aussi à tous les habitants du territoire qui peuvent également être moteur de cette démarche. Des moyens financiers et techniques importants sont proposés :

Pour le renforcement du bocage, il existe des structures permettant la plantation de linéaire de haies, dans le cadre du programme Breizh Bocage.

Pour la restauration des cours d'eau et des zones humides, l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) recherche en permanence des secteurs à aménager.

Pour différents groupes comme les chauves-souris et les oiseaux, la LPO et différentes associations de protection de la nature peuvent être sollicités afin de mettre en œuvre des actions favorables à la faune (pose de nichoirs, d'abris...).

Enfin, comme nous l'avons indiqué dans un article paru dans le « Contact », laisser la nature s'exprimer sur une partie de vos parcelles et jardins, est aussi une bonne manière de préserver la biodiversité.

Bien sûr, pour toutes questions relatives à la mise en œuvre d'action pour la préservation des milieux naturels et des espèces animales et végétales, vous pouvez solliciter la Mairie.

Bonne lecture !

Olivier LEDOUBLE – Adjoint à l'Environnement et à l'Aménagement

Stéphane PIQUET – Maire de La Bouëxière

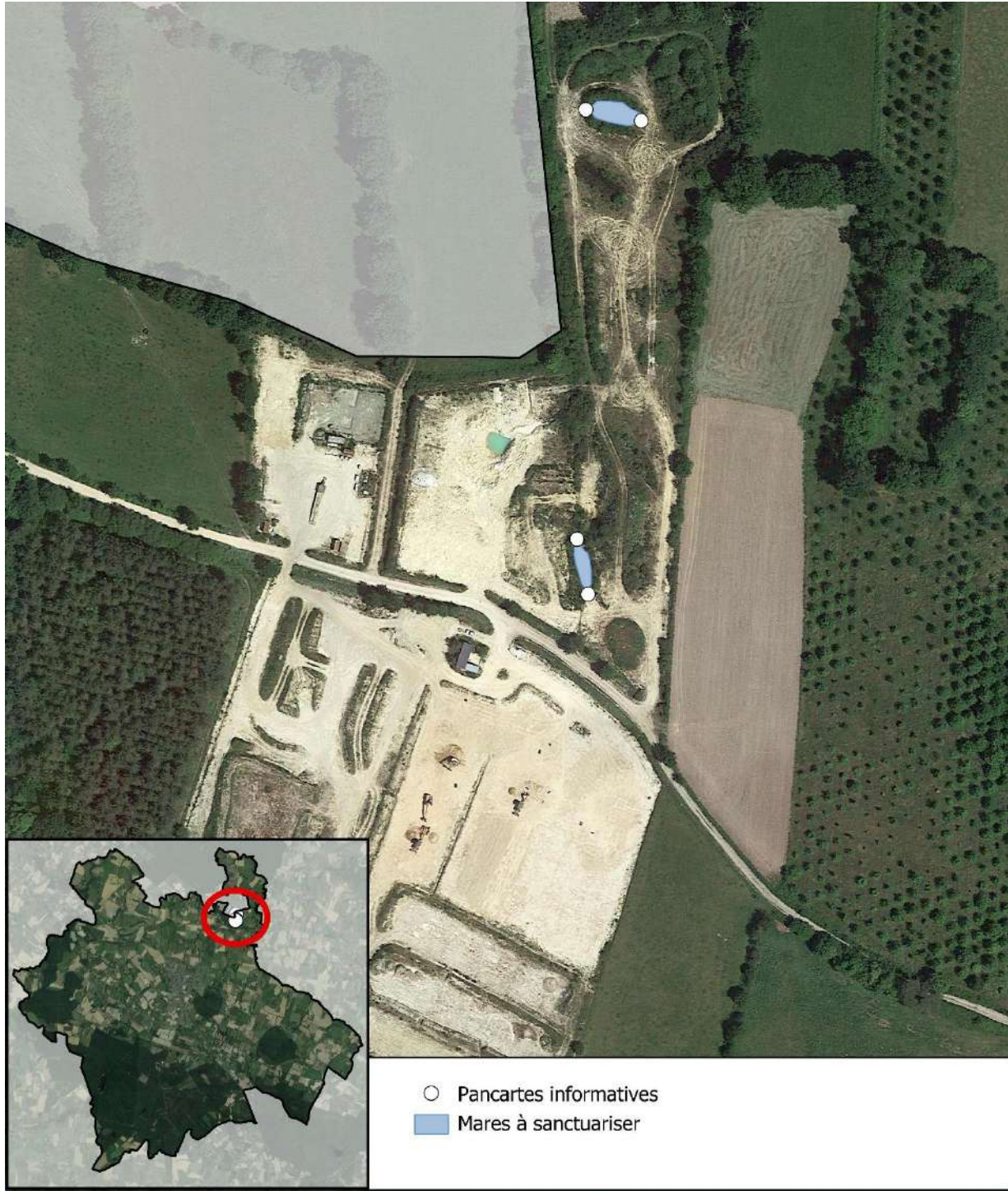
Plan d'action en faveur de la biodiversité

Listes des actions en cours, initiées ou en Projet

Avril 2024

Préservation des habitats et des espèces	En cours	Sanctuariser des mares pour les amphiens sur le site de La Bonnerie	Action_1
	Déjà initié	Gestion du fauchage des voies communales	Action_2
	En projet	Réduire l'arrachage et la tonte des plantes sauvages en zone urbaine	Action_3
		Adapter la gestion des bassins tampons au clos du désert	Action_4
		Adapter la gestion d'une zone humide (prairie) au bord de la veuvre	Action_5
Restaurer des milieux naturels	En cours	Restaurer une lande humide à La Bonnerie	Action_6
	Déjà initié	Restaurer les cours d'eau présents sur des parcelles communales	Action_7
		Planter des haies sur une parcelle communale à La Bonnerie	Action_8
	En projet	Augmenter le potentiel d'accueil des espèces sur une prairie du CCAS au Pré Primault	Action_9
		Augmenter le potentiel d'accueil des espèces sur une prairie communale à La Roche Pointue	Action_10
Restaurer les continuités écologiques	En projet	Renforcer la Trame Verte pour le déplacement des espèces	Action_11
Protéger réglementairement les milieux naturels Règlement du PLUi	En projet	Protéger plus fortement des habitats naturels ou semi-naturels en révisant les zonages du PLU de La Bouëxière	Action_12
		Poursuivre la protection des ripisylves en Espaces Boisés Classés dans le PLU la Veuve et le ruisseau de Ménouvel	Action_13
		Protéger efficacement les haies en renforçant les prescriptions du PLU	Action_14
Acquérir des propriétés foncières pour protéger et restaurer des espaces naturels et des fonctionnalités écologiques	En projet	Création d'une zone de préemption environnementale sur le bassin versant du ruisseau de Ménouvel	Action_15
		Création d'une zone de préemption environnementale sur le bocage au sud est de la commune pour une extension de l'ENS Corbière (propriété départementale)	Action_16

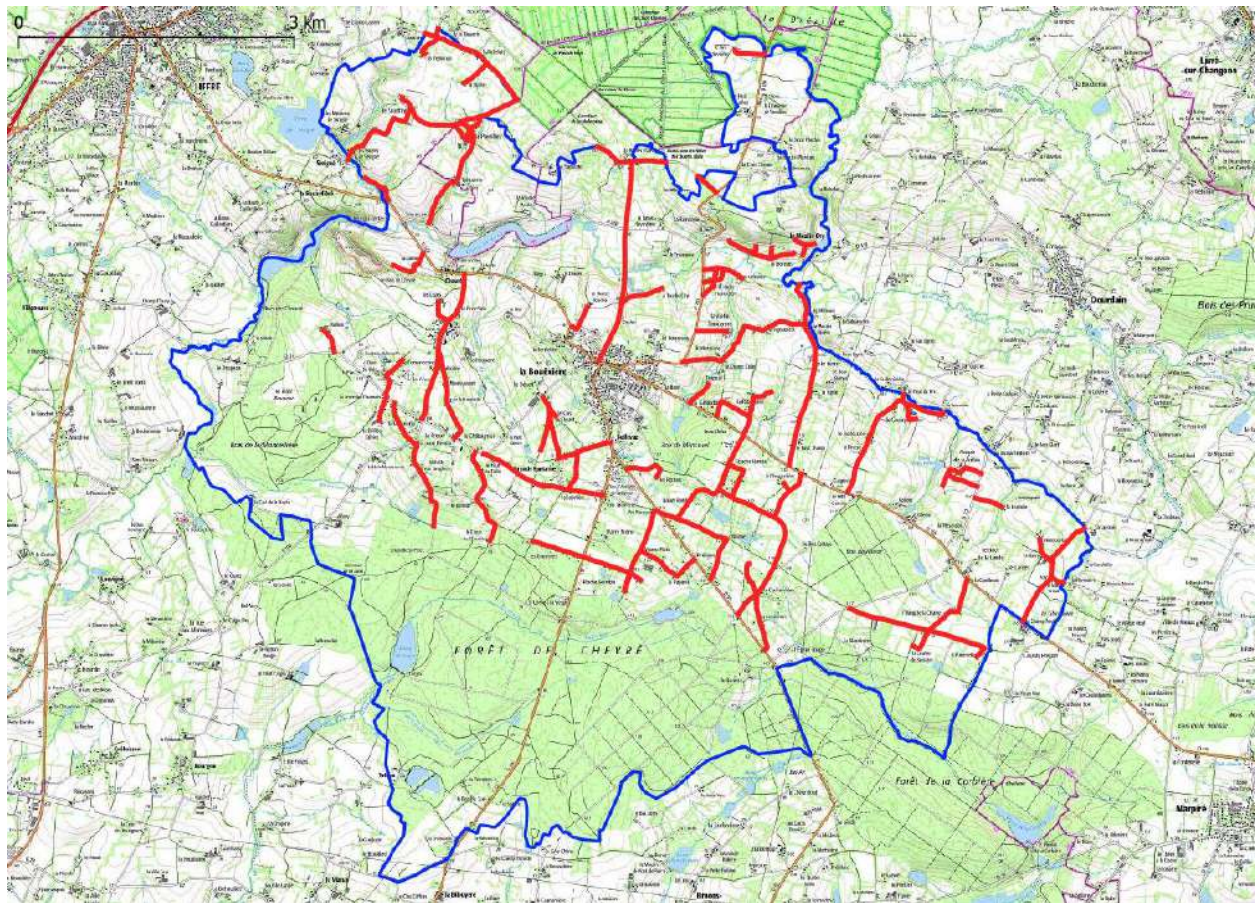
Action 1	Sanctuariser des mares pour les amphibiens sur le site de la Bonnerie	
Secteur de gestion :	La Bonnerie	
Intérêt de l'action :	<p>Le site de La Bonnerie est une propriété communale de 22Ha composé d'habitats variés (boisements mixtes, plantations de conifères, friches, parc). Au Nord-Est du site se trouve un terrain partiellement dénudé où pousse une végétation spontanée typique des fourrés à Ajonc d'Europe (<i>Ulex europaeus</i>).</p> <p>Le site sert de zone d'entraînement pour les pompiers avec la construction de deux mares pour l'usage de certains véhicules.</p> <p>L'usage peu fréquent du site a permis à la végétation aquatique de s'y développer. Les mares sont désormais très attractives pour les amphibiens (espèces protégées). Ces derniers risquent d'être abondamment détruits en cas de futurs passages de véhicules dans les mares.</p> <p>L'arrêt de l'utilisation de ces mares pour les entraînements permet de sauvegarder ces espèces protégées par la loi. La pose de panneaux garantit une compréhension des enjeux écologiques du site dans le temps.</p>	
Objectifs à long terme :	<p>Sanctuariser deux mares favorables aux amphibiens présente un double objectif :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Conforter les populations d'amphibiens et de reptiles sur la commune. 2. Favoriser une espèce peu fréquente : l'Alyte accoucheur. 	
Objectifs opérationnels :	Prévenir les pompiers de la protection de ces zones. Signaler les mares sur le terrain.	
Description de l'opération :	Les pompiers doivent être contactés, une trace écrite doit être conservée. Les deux mares doivent être accompagnées de 2 pancartes pour avertir les futurs pompiers de l'interdiction de circulation dans les ornières.	
Tâches		
Création de 4 pancartes pour la signalisation des mares.		
Surface (Ha)	Année(s)	Période d'intervention
0,8 Ha	2022	-
Intervenants / partenaires : Services techniques, Médiathèque (communication).		
Cadre réglementaire / démarches préalables : Inventaires naturalistes en amont (passage diurnes et nocturnes multisaisons)		
Prévisionnel (coût HT) : 150€		



Atlas de la Biodiversité Communale de La Bouëxière
Cartographie : Joseph Villiermet et Pauline Guillaumeau
2023



Action 2		Gérer la fauche des bas cotés routiers sur les voies communales	
Secteur de gestion :	Commune de La Bouëxière		
Intérêt de l'action :	<p>Les abords immédiats des voies communales sont constitués d'une banquette, d'un fossé et d'un talus.</p> <p>Ils sont caractérisés par des milieux herbacés très diversifiés en espèces de plantes et par conséquent d'insectes. Ils ne font pas l'objet de traitements ni de retournement du sol. A ce titre, ces bords de route forment de véritables « prairies linéaires », véritables corridors écologiques pour des espèces de plantes, de reptiles, d'insectes et de mammifères.</p> <p>Pour maintenir ces zones, il est important de prévoir une gestion adaptée (fréquence et hauteur de coupe).</p> <p>Une gestion plus extensive de ces talus permettra d'améliorer la qualité des corridors de milieux ouverts et l'accueil des espèces.</p> <p>Cependant, il est également impératif de prendre en compte les enjeux de sécurité routière. Les zones tels que les croisements routiers (peu de visibilité en voiture) resteront régulièrement fauchées comme c'est le cas actuellement.</p>		
Objectifs à long terme :	Augmenter les surfaces favorables à la flore et aux insectes. Restaurer les continuités écologiques de la commune. Pérenniser la démarche d'une année sur l'autre.		
Objectifs opérationnels :	Sensibiliser les services techniques, le département, les prestataires et les riverains		
Description de l'opération :	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une cartographie des voies communales en considérant les enjeux écologiques et les enjeux de sécurité routière. Délimitation de tronçons. - Elaborer un plan de gestion différencié selon les tronçons et prévoir un export des matériaux fauchés. Réhausser la hauteur de coupe à 10 cm pour éviter tout raclement du sol. 		
Tâches			
<p>Sous l'impulsion du Comité consultatif Environnement, un groupe de projet s'est mis en place avec un groupe d'étudiants du BTS « Gestion et Protection de la Nature » du Lycée de Saint-Aubin du Cormier.</p>			
Linéaire (km)	Année(s)	Période d'intervention	
47,8 km de voies selon nos estimations (Qgis)	2024-2025	Avril puis Septembre/Octobre	
Intervenants / partenaires : Services techniques ou prestataire extérieur			
Cadre réglementaire / démarches préalables : cartographie des vies communales.			
Prévisionnel (coût HT) : A définir (export de la fauche)			



Cartographie des voies communales de La Bouëxière

Action 3	Réduire l'arrachage et la tonte des plantes sauvages en zone urbaine
Secteur de gestion :	Bourg et hameaux
Intérêt de l'action :	<p>« La ville est un milieu plutôt hostile pour les espèces animales ou végétales : des petites surfaces pour vivre, des conditions environnementales difficiles (température élevée, sécheresse, bruit, omniprésence des citadins...).</p> <p>Néanmoins, les espèces spontanées sont les éléments constitutifs de l'écosystème urbain et leur présence en grand nombre assure son bon fonctionnement. Lorsqu'un écosystème fonctionne bien, il produit des services qui assurent une bonne qualité de vie pour les humains.</p> <p>Ainsi, en ville, lorsque les espaces végétalisés sont nombreux et les plantes qui les composent sont variées, l'écosystème urbain rend de nombreux services :</p> <ul style="list-style-type: none"> • permet une meilleure régulation de la température en périodes de canicules, • assure la pollinisation des espèces maraîchères, • participe à la dépollution de l'eau de l'air et du sol, • aide à la lutte contre les inondations, • et plus largement, par son aspect esthétique, agrément la vie des citadins et agit de façon bénéfique sur leur santé. <p>Ils sont aussi un support d'habitat pour la faune : la flore spontanée participe au maintien d'habitat semi-naturel (d'une végétation) au sein de la trame urbaine, très minérale, indispensable pour de nombreuses espèces, qui se sont adaptées au milieu urbain. » [Sauvages de ma Rue – Muséum d'Histoires Naturelles]</p>
Objectifs à long terme :	Réduire les interventions sur les espèces spontanées. Diversifier la flore sauvage et les insectes associés.
Tâches	
<p>Limiter le nombre de tontes des espaces verts : 1 à la Mi-Mars puis une fin-Août Stopper l'arrachage des plantes sauvages sur les murets de pierre.</p> <p>Réduire l'arrachage des plantes de bords de trottoirs à une intervention tous les 2 ans.</p>	
Intervenants / partenaires : Elus, Services techniques	

Action 4		Adapter la gestion des bassins tampons – Clos du Désert	
Secteur de gestion :	Le Clos du désert (proche Intermarché), Bellevue.		
Intérêt de l'action :	<p>Actuellement, les bassins tampons ne font pas l'objet d'une gestion régulière. Il en résulte de cela un fort recouvrement de Saules (<i>Salix atrocinerea</i>) créant un habitat favorable à la nidification de plusieurs espèces d'oiseaux protégés, et menacés pour certains (Fauvette des jardins, Verdier d'Europe, Tarier pâtre, Bouvreuil pivoine).</p> <p>Le Saule créé également des zones refuges potentielles pour les amphibiens et les reptiles tout en nourrissant une très grande diversité d'insectes.</p> <p>La gestion des bassins tampons est réalisée généralement de manière trop radicale avec la suppression totale des ligneux. Cette opération de gestion est justifiée par un objectif de rétablissement des fonctions de rétention d'eau du bassin. Or les Saules contribuent grandement à la captation de l'eau pluviale en étant de gros consommateur.</p> <p>Dans le cas où la coupe est nécessaire, les travaux doivent être réalisés à la fin de l'été voire en Automne si cela est possible, pour ne pas nuire à la reproduction d'espèces ou ne pas tuer d'espèces protégées.</p> <p>Il est ici encouragé l'entretien des bassins tampons sur une moitié seulement des sites en maintenant constamment une strate arbustive.</p>		
Objectifs à long terme :	Préserver les espèces inféodées aux milieux humides. Protéger l'habitat d'espèces protégées.		
Objectifs opérationnels :	Limiter la gestion des bassins tampons à une seule moitié pour maintenir une strate arbustive		
Description de l'opération :			
Tâches			
N'intervenir que sur la moitié de la surface des bassins tampons en maintenant une strate arbustive tout en favorisant les espèces pionnières (plantes herbacées)			
Surface (Ha)	Année(s)	Période d'intervention	
½ de la surface régulièrement fauchée ½ de la surface maintenue en Saulaie	2024-2025	Août à Octobre	
Intervenants / partenaires : Services techniques			
Cadre réglementaire / démarches préalables : Inventaires naturalistes (avifaune, flore, rhopalocères, amphibiens)			
Prévisionnel (coût HT) : 0€			

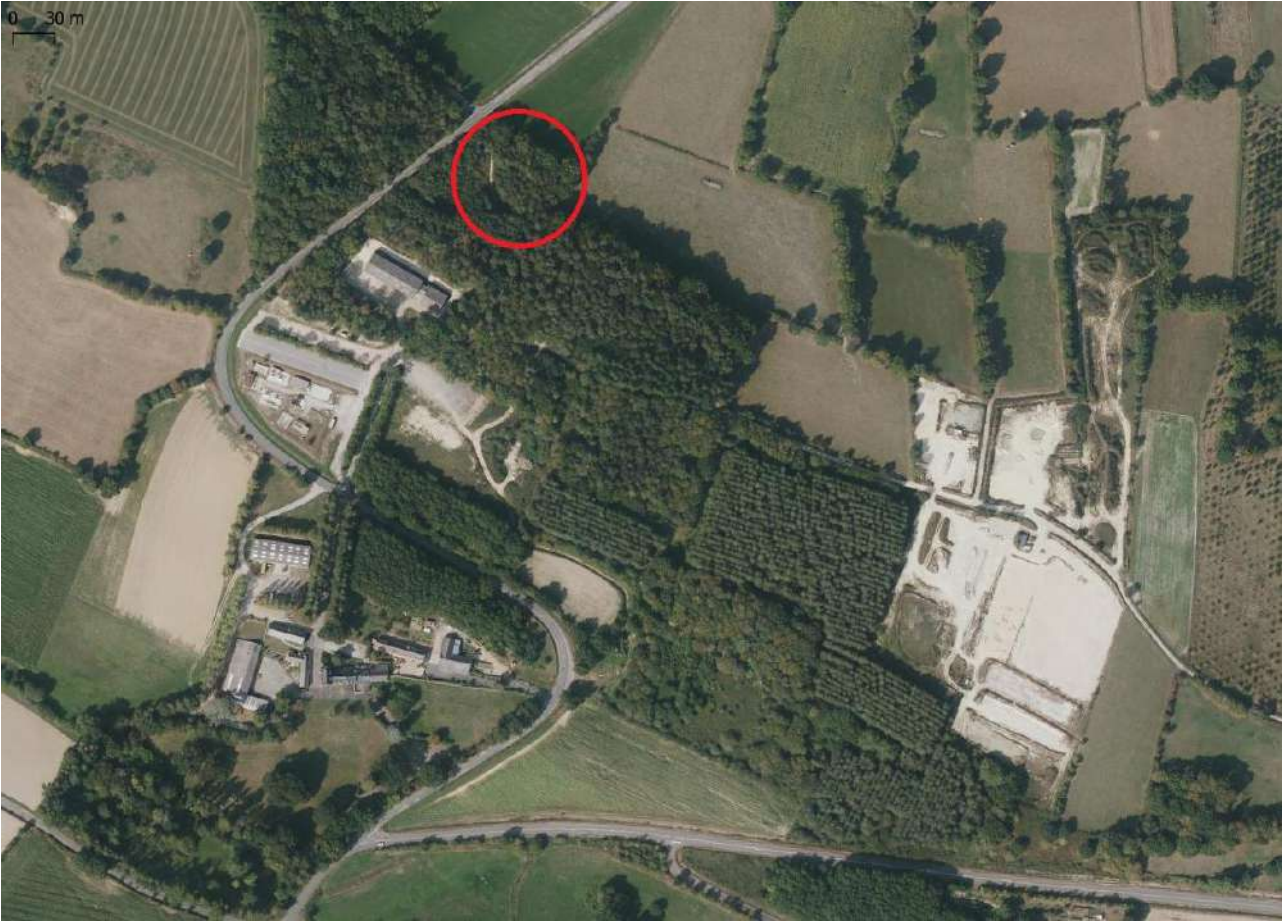


Action 5	Adapter la gestion des prairies au bord de la Veuvre pour plusieurs espèces patrimoniales	
Secteur de gestion :	Prairies humides à l'Est de l'Etang de Chevré (rive droite)	
Intérêt de l'action :	<p>En amont de l'étang de Chevré, les prairies humides jouxtant la Veuvre sont parmi les plus intéressantes de la commune d'un point de vue écologique et naturaliste. En effet, celles-ci accueillent plusieurs espèces rares et menacées (Bruant des roseaux, Cisticole des joncs, Campagnol amphibie, Laïche des Renards). La gestion du site est en bonne adéquation avec l'accueil de ces espèces (fauche en fin d'été). Cependant, des peupliers ont récemment été plantés sur le site (de manière illégale). Suite à un signalement, la commune a décidé de racheter ce site, ce qui est une bonne opportunité pour pratiquer une gestion encore plus extensive.</p> <p>Il est à souligner que les espèces d'oiseaux mentionnées plus haut ne sont présentes qu'à ces endroits à l'échelle communale. Un des objectifs est donc de garantir la survie de ces espèces à l'échelle communale.</p>	
Objectifs à long terme :	Maintenir l'intégrité des prairies humides.	
Objectifs opérationnels :	<p>Poursuivre la fauche des prairies à une période adéquate pour les espèces. Supprimer les peupliers nouvellement plantés.</p> <p>Développer un roncier sur les marges (créer un espace de quiétude tout en favorisant les reptiles et les insectes)</p>	
Description de l'opération :	<p>Rachat des parcelles privés par la commune.</p> <p>Arrachage des jeunes peupliers (sans engin sur le terrain).</p> <p>Convention avec un agriculteur pour la fauche de la végétation (une seule fauche en fin d'été).</p>	
Surface (Ha)	Année(s)	Période d'intervention
0,5 Ha environ	2024	-
Intervenants / partenaires : Commune, propriétaire des prairies, futur agriculteur (gestionnaire)		
Prévisionnel (coût HT) : entre 10.000 et 15.000 €		



Cartographie des parcelles en voie d'acquisition (avril 2024).

Action 6		Restauration d'une lande humide à Molinie sur le site communal de La Bonnerie	
Secteur de gestion :	La Bonnerie - Agricampus		
Intérêt de l'action :	Landes humides rares et en mauvais état de conservation à l'échelle communale. Habitat accueillant des espèces menacées (Vipère péliade, Coronelle lisse, Léopard vivipare, Miroir, Hespérie échiquier). Potentielle réponse des espèces landicoles suite aux travaux de restauration : présence historique de plantes non revues à La Bouëxière (<i>Genista anglica</i> , <i>Gentiane pneumonanthe</i>) susceptibles de recoloniser le site. Lande humide de La Bonnerie dégradée mais présentant encore un cortège floristique typique, favorable à une restauration concluante.		
Objectifs à long terme :	Favoriser les espèces inféodées à cet habitat sur le site de la Bonnerie. Accroître la surface de landes humides en bon état sur la commune.		
Objectifs opérationnels :	Supprimer l'intégralité des jeunes Pins sylvestres sur la zone de lande la moins dégradée (zone prioritaire). Si possible, réduire la surface de la plantation monospécifique limitrophe au site (zone secondaire).		
Description de l'opération :	Le chantier consiste à arracher les jeunes pieds sur une lande humide tout en préservant les espèces locales : Callune (<i>Calluna vulgaris</i>) Molinie bleue (<i>Molinia caerulea</i>) et Ajonc d'Europe (<i>Ulex europaeus</i>). La matière organique serait exportée puis entreposée en tas au sein des boisements mixtes limitrophes.		
Tâches			
<ul style="list-style-type: none"> - Arrachage et coupe des jeunes Pins sylvestres sur la parcelle (zone prioritaire). - Exportation des rémanents dans les boisements communaux limitrophes. - En fonction du temps disponible : élargissement de la lande humide par la coupe de la plantation monospécifique de Pins sylvestres en bordure (lande relictuelle en sous-bois : zone secondaire). 			
Surface (ha)	Année(s)	Période d'intervention	
0,3 Ha	2023	Janvier	
Intervenants / partenaires : lycée « La Lande de la Rencontre » à Saint-Aubin-du-Cormier (35).			
Cadre réglementaire / démarches préalables : inventaires naturalistes en amont (flore, avifaune, chiroptères, entomofaune).			
Prévisionnel (coût HT) : 0€			



Action 7	Restaurer des cours d'eau présent sur les parcelles communales	
Secteur de gestion :	Commune de La Bouëxière	
Intérêt de l'action :	<p>L'Atlas de la Biodiversité Communale a montré que les cours d'eau de notre territoire était composé d'un axe majeur, La Veuvre qui devient LE Chevré après l'étang du même nom et de nombreux petits cours d'eau qui s'y jettent.</p> <p>Ces petits cours d'eau, jusqu'à 50 cm de largeur représentent 60 à 70 % du linéaire de nos rivières. Ces cours d'eau et leurs zones humides adjacentes sont des milieux naturels riches et particulièrement intéressants pour une partie de la faune et de la flore.</p> <p>Aussi, la renaturation de ces petits ruisseaux est incontournable. La municipalité a donc initié leurs renaturations sur les tronçons traversant des parcelles communales. A ce jour (2024), trois cours d'eau ont été restaurés : Le ruisseau de Berthelière à proximité du lieu-dit « Le désert », le cours d'eau présent sur le site de La Bonnerie et le cours d'eau présent sur celui du futur éco quartier « La Tannerie ».</p> <p>Ces travaux se poursuivront sur différents sites : parcelle en aval immédiat de « La Tannerie » puis selon les opportunités.</p>	
Objectifs à long terme :	<p>Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de ces cours d'eau. Renaturer les zones humides adjacentes.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Restaurer le fonctionnement écologique des cours d'eau 2. Favoriser le développement des espèces animales et végétales inféodés à ce type de milieu 	
Objectifs opérationnels :	Retrouver le gabarit naturel de ces cours d'eau (largeur, profondeur) et recréer des faciès d'écoulement diversifiés (radiers, plats, mouilles).	
Description de l'opération :	Les travaux de restauration des cours d'eaux sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de l'EPTB « Eaux et Vilaine ».	
Tâches		
Identifier les cours d'eau et solliciter l'EPTB « Eaux et Vilaine ».		
Surface (Ha)	Année(s)	Période d'intervention
0,8 Ha	Depuis 2021	Fin d'été et Automne
Intervenants / partenaires : Eaux et Vilaine		
Cadre réglementaire / démarches préalables : Le dossier réglementaire, dans le cadre de la loi sur l'eau, est intégralement pris en charge par « Eaux et Vilaine »		
<p>Prévisionnel (coût HT) : Les coûts ont été pris en charge en intégralité par « Eaux et Vilaine ».</p> <p>Les travaux sur le site situé à l'aval de La Tannerie seront pris en charge par la commune.</p>		

Ruisseau de la Berthelière - Le Désert



Ruisseau à La Bonnerie



Ruisseau de La Berthelière - La Tannerie



Ruisseau de La Berthelière - Aval de La Tannerie



Action 8	Plantation de haies sur talus sur une parcelle communale
Secteur de gestion :	Parcelle sur le site de la Bonnerie
Intérêt de l'action :	Deux haies sur talus ont été plantés afin de : <ul style="list-style-type: none"> - Ralentir les écoulements vers le ruisseau situé en bas de la parcelle afin de réduire les contaminants ; - Développer la trame verte et les habitats naturels
Objectifs à long terme :	Renforcer le maillage bocager de la commune
Objectifs opérationnels :	Développer le linéaire de haies sur le site de la Bonnerie
Description de l'opération :	L'EPTB « Eaux et Vilaine » à réaliser les plantations en février 2024.
Taches	
L'EPTB « Eaux et Vilaine » a réaliser et financer l'intégralité de l'opération.	
Intervenants / partenaires : EPTB Vilaine, commune.	



Action 9	Augmenter le potentiel d'accueil d'une prairie communale au Pré Primault	
Secteur de gestion :	Parcelle du CCAS – Pré Primault	
Intérêt de l'action :	<p>Le CCAS est propriétaire de plusieurs parcelles au lieu-dit Pré Primault. Elles présentent une surface totale de 1,78 ha. Jusqu'en 2022, elles étaient utilisées par un agriculteur pour du pâturage.</p> <p>Actuellement, la richesse spécifique y est faible en raison d'une gestion peu favorable aux espèces.</p> <p>En 2023, le CCAS a récupéré la gestion de la prairie et à passer une convention avec un agriculteur. Les mesures de gestion prises sont les suivantes :</p> <p>Maintien et renforcement des haies existantes : deux types de haies sont présentes : celles ceinturant l'ensemble des parcelles et deux, au centre de l'espace qui sont plutôt des reliquats qu'ils convient de restaurer.</p> <p>Pour les haies existantes, si l'utilisateur souhaite mettre du bétail, il est demandé de mettre en place des clôtures électrique afin de limiter l'accès des animaux à proximité immédiate des haies, afin de conserver et de développer les strates d'une haie en bon état : strates herbacées, arbustives et arborée.</p> <p>Pour les haies situées « à l'intérieur » de l'espace, il est demandé également de mettre en place des clôtures afin de stopper la dégradation de ces zones.</p> <p>La municipalité, en lien avec le programme Breizh bocage, réalisera de nouvelles plantations afin d'obtenir des haies en bon état écologique</p> <p>L'utilisateur des parcelles est autorisé à mettre du bétail. La commune souhaite privilégier une exploitation extensive de ces parcelles afin de conserver des prairies intéressantes pour la flore et la faune. Nous demandons un effectif maximal de 3 UGB à l'hectare (soit 5 vaches laitières sur l'ensemble des parcelles).</p> <p>Aucun intrant n'est autorisé. Les parcelles mises à disposition ne pourront pas être amendées. En cas de gestion par fauchage, l'utilisateur devra réaliser une fauche tardive, à partir de la mi-juillet. Le cas échéant, si la hauteur de l'herbe le permet, une seconde fauche à l'automne est autorisée.</p>	
Objectifs à long terme :	Convertir cette prairie de fauche en réservoir écologique riche en espèces.	
Objectifs opérationnels :	Augmenter le nombre d'espèces de plantes, d'insectes.	
Description de l'opération :	<p>Mettre en œuvre la convention de gestion.</p> <p>Replanter ou restaurer des linéaires de haies.</p>	
Tâches		
Vérifier que la convention est bien mise en œuvre et respectée.		
Solliciter l'EPTB « Eaux et Vilaine » pour réaliser de nouvelles plantations.		
Surface (m)	Année(s)	Période d'intervention
1,78 ha	A partir de 2024	Toute l'année
Intervenants / partenaires : Commune, agriculteur conventionné, EPTB Eaux et Vilaine		
Cadre réglementaire / démarches préalables : aucun.		
Prévisionnel (coût HT) : 0 €, les clotures sont à la charge de l'exploitant et l'EPTB Vilaine finance l'ensemble des opérations sur le bocage.		



Action 10	Augmenter le potentiel d'accueil des espèces sur une prairie du CCAS	
Secteur de gestion :	La Roche pointue – Prairie communale	
Intérêt de l'action :	<p>La Commune est propriétaire d'une prairie de fauche d'une surface de 5,7 Ha. Cette dernière est actuellement gérée par un agriculteur. Actuellement, la richesse spécifique y est faible en raison d'une gestion peu favorable aux espèces. Du fait de la présence de deux mares et de sa proximité avec la Forêt de Chevré (Est), ce site présente un potentiel d'accueil pour une grande diversité d'espèces. Elle s'inscrit dans un maillage assez boisé et peu soumise aux traitements phytosanitaires, ce qui laisse à espérer un retour rapide des espèces animales et végétales.</p> <p>Il serait intéressant de permettre le développement de ronciers en bordure de cette parcelle pour l'accueil de la faune. Cette végétation entremêlée sert de refuge pour les mammifères, les reptiles tout en offrant de la nourriture pour les insectes et les oiseaux.</p> <p>En effet, l'abondance et la diversité des reptiles sur la commune est très faible et de nombreuses espèces sont menacées. Il semble donc nécessaire de favoriser ce taxon, notamment sur un secteur où la nécessité de production (fourragère) n'est pas prioritaire. De plus, les ronciers sont relativement rares sur La Bouëxière.</p>	
Objectifs à long terme :	Convertir cette prairie de fauche en réservoir écologique riche en espèces.	
Objectifs opérationnels :	Augmenter le nombre d'espèces de plantes, d'insectes et de reptiles. Diversifier les habitats sur la prairie.	
Description de l'opération :	Retarder la période de fauche et sanctuariser des ilots pour le développement de ronciers.	
Tâches		
<p>Créer une convention avec l'agriculteur gérant la parcelle.</p> <p>L'informer des secteurs sanctuarisés (création de ronciers).</p> <p>Retarder la période de fauche (après la mi-Juillet) pour permettre aux espèces d'effectuer leurs cycles de vie complet.</p> <p>Interdire l'utilisation de produits phytosanitaires.</p> <p>Interdire l'utilisation de fertilisant chimiques ou naturels.</p> <p>Interdire le labour du sol.</p>		
Surface (Ha)	Année(s)	Période d'intervention
5,7 Ha	2024-2025	-
Intervenants / partenaires : Commune, agriculteur (gestionnaire)		
Prévisionnel (coût HT) : 0€		



Secteurs à sanctuariser (développement de ronciers)

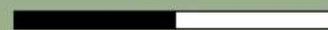


Délimitation de la parcelle communale

Atlas de la Biodiversité Communale de La Bouëxière
Cartographie : Joseph Villiermet et Pauline Guillaumeau
2023



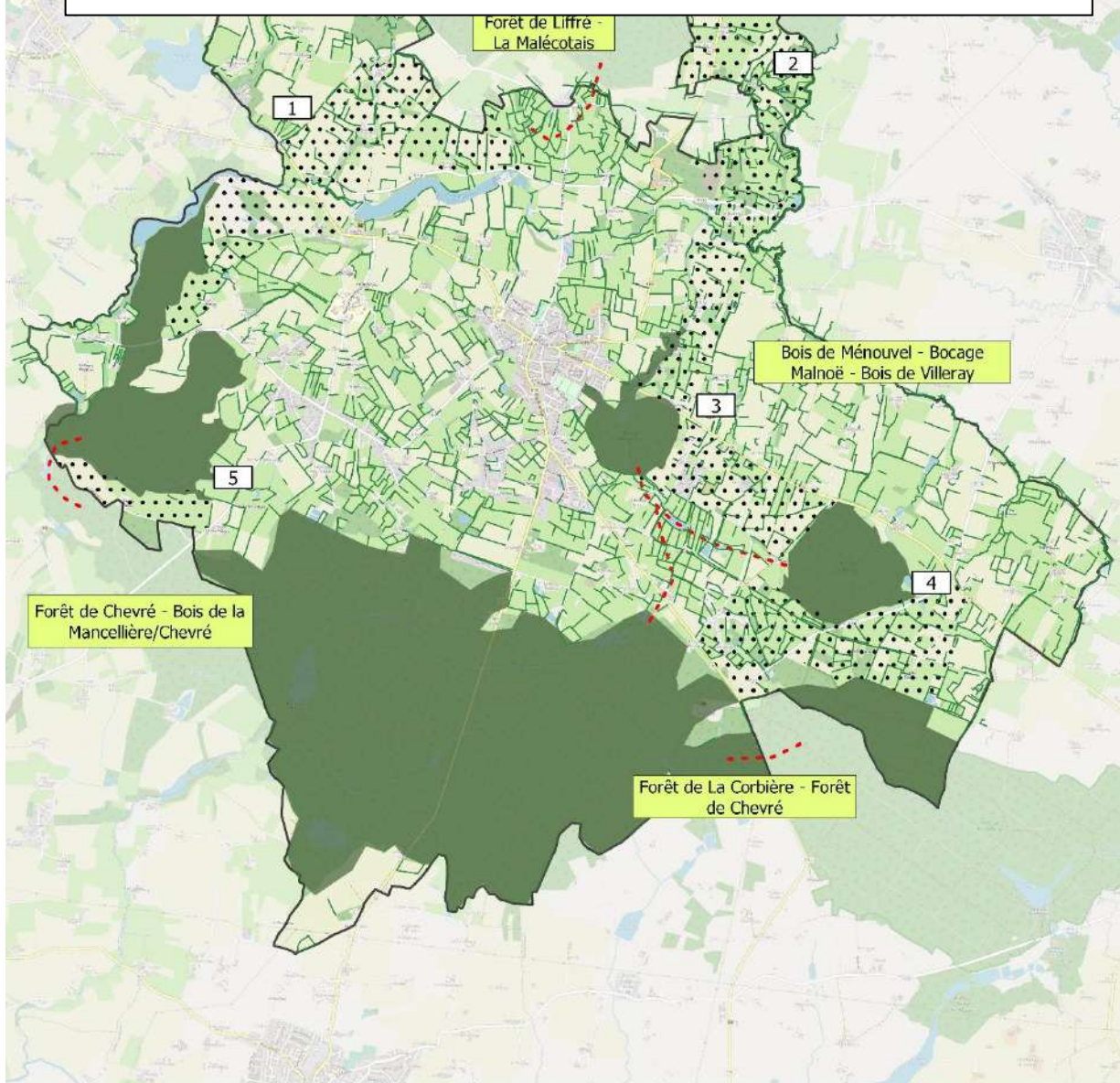
0 100 200 m



Action 11	Installer des mares sur des parcelles communales	
Secteur de gestion :	La Bouëxière	
Intérêt de l'action :	<p>Les amphibiens sont parmi les groupes de vertébrés les plus menacés, du fait notamment de la disparition de leurs habitats. Les mares constituent des lieux de vie pour certaines de ces espèces comme les grenouilles. Elles constituent des lieux de reproduction pour les crapauds, les tritons et les salamandres.</p> <p>Elles permettent également le développement de végétaux et d'insectes inféodés à ce type de milieu (libellules...)</p>	
Objectifs à long terme :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Créer de nouveaux milieux favorables notamment aux amphibiens ; 2. Être en mesure de les protéger intégralement. 	
Description de l'opération :	<p>Sur les parcelles naturelles communales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les zones propices à ce type d'aménagement ; - Réaliser ces aménagements en respectant les critères de conception favorables aux espèces cibles. 	
Tâches		
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les Zones propices ; - Réaliser des plans des futures mares ; - Creuser ces mares par les services techniques. 		
Année(s)	Période d'intervention	
A partir de 2024	Printemps et Eté	
Intervenants / partenaires : Services techniques		

Action 12	Renforcer la Trame Verte pour le déplacement des espèces
Secteur de gestion :	Grands ensembles stratégiques permettant une connexion forte entre les réservoirs si des chantiers de restauration sont entrepris.
Intérêt de l'action :	Des grandes entités paysagères ont été relevées comme "sites à conforter". En effet, il serait bénéfique de restaurer 5 grands ensembles du réseau bocager pour une meilleure circulation des espèces et des populations. Si des programmes de restauration/replantation du bocage sont menés, ces secteurs sont à privilégier pour une restauration efficiente des espaces naturels : déplacement des individus, brassage génétique, recrutement de nouvelles espèces.
Objectifs à long terme :	Créer un réseau continu de corridors écologiques entre les boisements.
Objectifs opérationnels :	Prioriser les projets de restauration/plantation du bocage sur les 5 secteurs identifiés (carte suivante)
Description de l'opération :	Plusieurs programmes de plantation de haies champêtres existent : <ol style="list-style-type: none"> 1. L'Établissement public territorial de bassin Vilaine (EPTB) soutient financièrement des projets de ce type. 2. Si l'intercommunalité Liffré-Cormier Communauté se dote d'un service environnement/bocage, les particuliers pourraient être soutenus et accompagnés dans le programme européen « Breizh bocage » pour financer leurs plantations.
Description des ensembles à restaurer	
Ensemble n°1 : Ce secteur à conforter présente un maillage bocager peu dense qu'il serait intéressant d'étoffer. En effet, cet ensemble connecterait le Bois de Chevré au secteur très riche de La Malécotais.	
Ensemble n°2 : Cette partie est assez dégradée. Restaurée, elle permettrait de créer une zone tampon, transitant entre les prairies et la forêt tout en favorisant le déplacement de la faune vers le Bois de Ménouvel.	
Ensemble n°3 : Le bocage de Malnoë est un réseau bocager d'une densité rare en Ille-et-Vilaine. Il permet un lien entre deux bois privés : le Bois de Ménouvel et le Bois de Villeray, tout en créant une zone de transition entre la Forêt de la Corbière et les cultures avoisinantes. Cependant, il serait important de consolider ce lien en améliorant la connexion entre ces deux bois par la restauration des haies au nord de Malnoë.	
Ensemble n°4 : Réseau bénéficiant de l'effet tampon de la Forêt de la Corbière et accueillant des espèces peu communes à rares. La partie Est de cet ensemble est le plus dégradé et contraste fortement avec la richesse de ce secteur. Il serait intéressant de restaurer le linéaire bocager.	
Ensemble n°5 : La Forêt de Chevré et le Bois de la Mancellière sont assez déconnectés entre eux. En effet, une partie de cette liaison est largement entamée par des cultures dépourvues de haies. Des reimplantations sur ces parcelles s'avèreraient très bénéfiques.	
Intervenants / partenaires : EPTB Vilaine, Liffré-Cormier Communauté, propriétaires privés.	
Cadre réglementaire / démarches préalables : Inventaires naturalistes (avifaune, flore, rhopalocères, amphibiens), PLU	
Prévisionnel (coût HT) : Le coût dépendra du niveau d'implication des citoyens et ne sera pas obligatoirement financé par la commune.	

RC1- Renforcement de la Trame Verte pour le déplacement des espèces

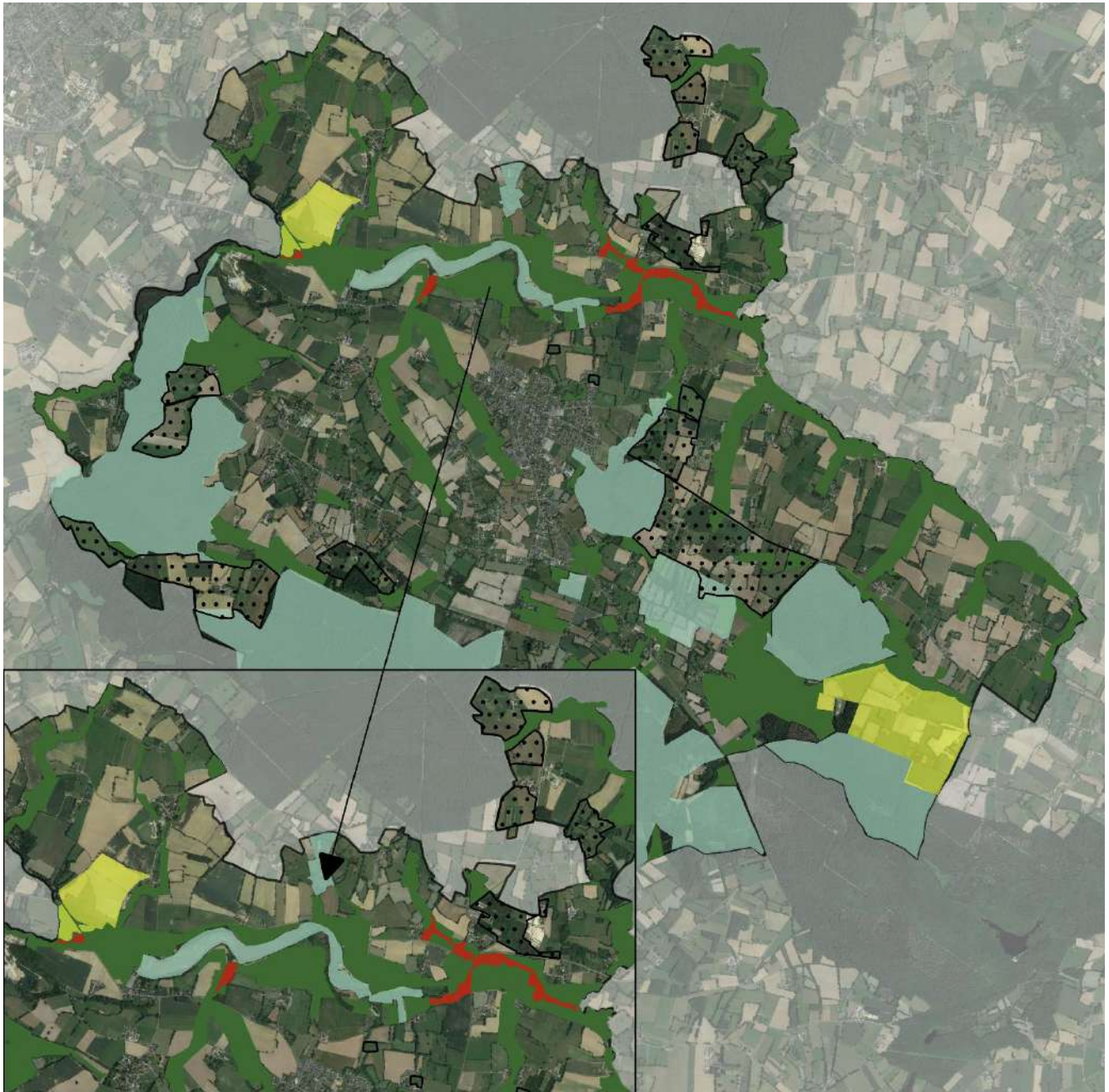


Réservoirs écologiques	Bocage
Corridors écologiques à préserver	Ensembles à restaurer
Sites à conforter	Connexions existantes

Atlas de la Biodiversité Communale de La Bouëxière
Cartographie : Joseph Villiermet
2023

0 1 2 km

Action 13	Protéger plus fortement des habitats naturels ou semi-naturels en révisant les zonages du PLU de La Bouëxière
Secteur de gestion :	<p>Les parcelles agricoles à convertir en Zones Naturelles sont situées dans les corridors écologiques à restaurer.</p> <p>La majorité des secteurs proposés concerne des extensions de zones déjà classées comme « naturelles ».</p>
Intérêt de l'action :	<p>Pour les changements de zonages de parcelles agricoles (A) en zones naturelles (ZN) ne signifie pas une restriction des usages agricoles. L'ABC souhaite concilier au maximum la Nature et l'Homme sur le territoire. Ce changement aura pour unique effet de garantir qu'aucun aménagement ne soit effectué sur ces zones importantes pour le déplacement des espèces (méthaniseurs, stabulations). Ces corridors ne sont pas tous empruntés de manière optimale (car actuellement dégradés). Ce diagnostic a été réalisé grâce aux zonages existants (MNIE, ZNIEFF, PLU) et aux inventaires naturalistes effectués durant l'ABC. Ces parcelles ont été choisies car elles sont comprises dans les grands axes écologiques à conforter à l'échelle communale (voire intercommunale).</p> <p>En effet, ces parcelles se situent entre des réservoirs nécessaires à la survie des espèces. Même si ces secteurs sont actuellement dégradés, des aménagements futurs pourraient porter encore plus atteinte à la qualité de ces axes et il semble nécessaire de limiter leurs artificialisations tout en les restaurant. Pour les changements des zones naturelles (ZN) en Zones Naturelles Protégées (ZNP), ce changement est motivé par l'identification de ces sites en tant que réservoirs écologiques majeurs pour la commune. Ces réservoirs doivent impliquer une restriction des usages humains pour garantir la pérennité des espèces menacées recensées. En effet, certains usages peuvent être délétères sur l'intégrité de la biodiversité présente (labour, drainage, ensemencement, mise en culture, plantation de peupliers, résineux...) dégradant alors irréversiblement des espaces très riches en espèces</p>
Objectifs à long terme :	Limiter les aménagements urbains sur les axes de déplacement potentiels
Objectifs opérationnels :	Modifier le PLU dans le cadre du PLUi
Description de l'opération :	<p>Réviser les zonages du PLU sur les grands axes de déplacement des espèces (ZA)</p> <p>Renforcer la protection des réservoirs écologiques par une révision dans le PLU lorsque ce n'est pas encore le cas (ZN -> ZNP)</p>
Intervenants / partenaires : Service urbanisme, propriétaires privés.	
Cadre réglementaire / démarches préalables : Inventaires naturalistes (avifaune, flore, rhopalocères, amphibiens), PLU	
Prévisionnel (coût HT) : 0€	



Proposition de classement en Zones naturelles (ZN)

-  ZN
-  ZNP
-  ZAP
-  Zones naturelles déjà classées dans le PNU

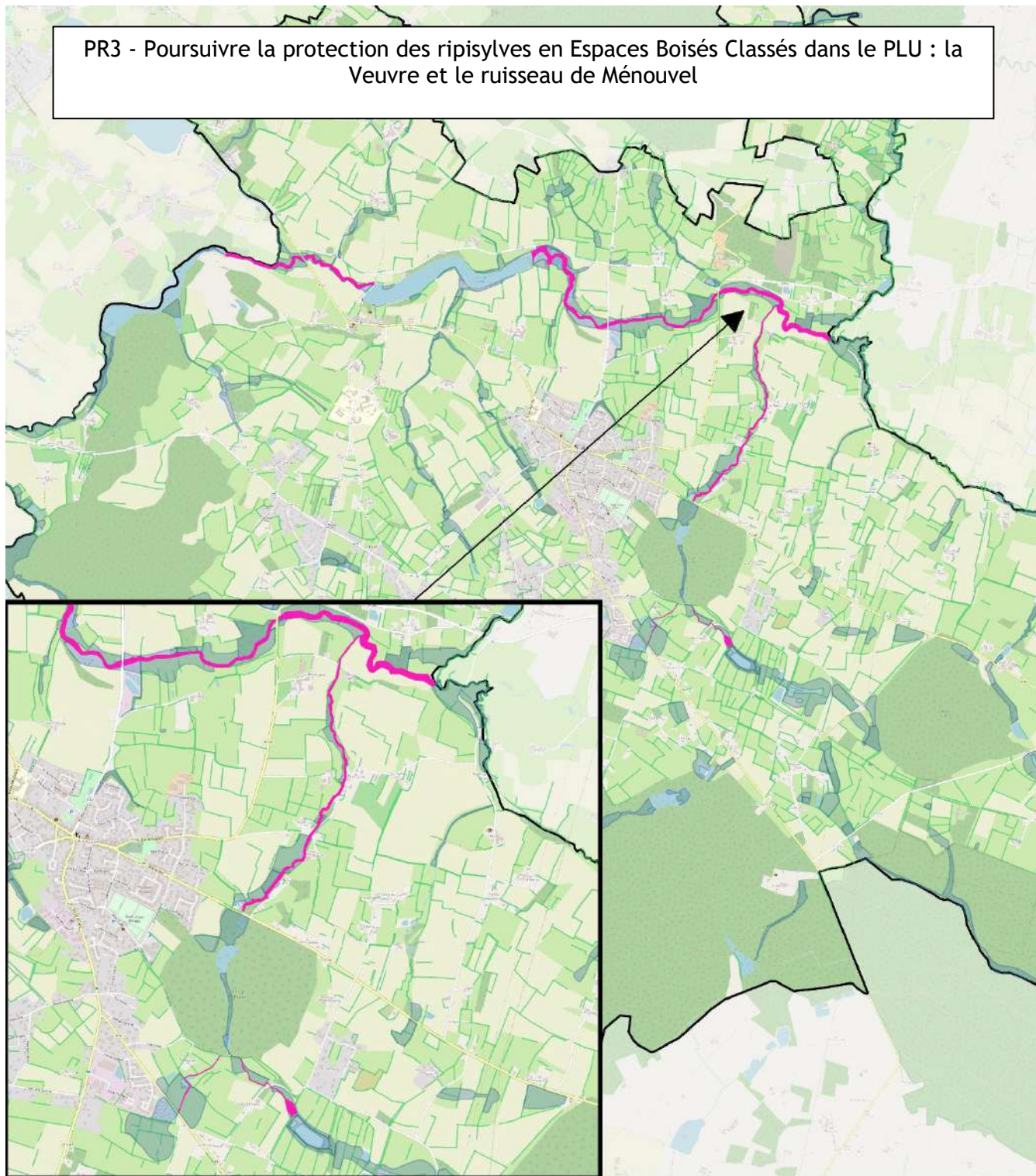
-  Commune
-  MNIE





Atlas de la Biodiversité Communal
 Cartographie : Joseph Villiermet
 2023



Action 14	Poursuivre la protection des ripisylves en Espaces Boisés Classés dans le PLU : la Veuvre et le ruisseau de Ménouvel	
Secteur de gestion :	Commune de La Bouëxière	
Intérêt de l'action :	<p>Il est proposé ici le classement en Espace Boisé Classé (EBC) de l'intégralité de La Veuvre ainsi que le ruisseau (sans nom) traversant le Bois de Ménouvel en raison d'un fort enjeu piscicole : la préservation de la Truite de rivière.</p> <p>Les ripisylves offrent de nombreux services : rafraîchissement du cours d'eau, stabilisation des berges, stockage de l'eau en période de crues, captation de nitrates, accueil d'espèces spécialistes et rôle de corridors écologiques (Trame Bleue, Trame Verte). En complément, une ripisylve âgée diversifiera les habitats pour les poissons, les insectes saproxyliques ou encore les oiseaux tout en offrant aux promeneurs un cadre champêtre de qualité. Les ripisylves font parfois l'objet de coupes injustifiées (obligation de maintenir une bande de 5m autour des parcelles cultivables) alors que cet habitat s'avère à priori le moins sensible en termes de cohabitation Homme-Nature (cours d'eau non cultivables, pas d'aménagements limitrophes).</p> <p>Un EBC offre un cadre réglementaire efficace pour cesser toute intervention (coupe, élagage, dessouchage). Il est à rappeler qu'un EBC peut s'établir sur un site non encore boisé, dans une optique de gain de biodiversité.</p> <p>Par l'absence de gestion la ripisylve de ce cours d'eau pourra évoluer librement, se diversifier et mûrir. En l'état actuel, la ripisylve est plutôt bonne mais manque en certains tronçons. Un EBC garantira une protection à long terme pour la restauration des continuités écologiques. Du fait de la non intervention volontaire de l'Homme, ce projet ne nécessite pas de financements.</p>	
Objectifs à long terme :	<p>Restaurer et protéger des corridors écologiques sur la commune</p> <p>Améliorer la qualité de la rivière La Veuvre et du ruisseau « Ménouvel ».</p> <p>Diversifier les strates végétales de la rivière (herbacée, buissonnante, arbustive, arborescente).</p>	
Objectifs opérationnels :	<p>Inscrire dans le PLU ces ripisylves en EBC.</p> <p>Communiquer auprès des services techniques et des propriétaires sur l'intérêt de la non intervention sur ces espaces.</p>	
Tâches		
Inscrire dans le PLU plusieurs sites boisés à classer. Informer les propriétaires		
Linéaire (km)	Année(s)	Période d'intervention
6 km	2024-2025	x
Intervenants / partenaires : Elus, service urbanisme, propriétaires privés.		
Cadre réglementaire / démarches préalables : Révision du PLU dans le cadre du PLUi		

PR3 - Poursuivre la protection des ripisylves en Espaces Boisés Classés dans le PLU : la
Veuvre et le ruisseau de Ménouvel



- | | |
|--|---|
|  Proposition d'Espaces Boisés Classés (EBC) |  Bocage |
|  Zones humides |  Commune |



Action 15	Protéger efficacement les haies en renforçant les prescriptions du PLU
Secteur de gestion :	Toute la commune
Intérêt de l'action :	Actuellement, les prescriptions du PLU existent pour protéger le bocage mais demeurent insuffisantes. L'objectif du renforcement du règlement est d'éviter une gestion trop brutale des haies, nuisant à une gestion durable de ce patrimoine culturelle et naturelle.
Objectifs à long terme :	Améliorer la conservation du bocage et des milieux naturels qu'il constitue
Objectifs opérationnels :	Renforcer les prescriptions du PLU concernant la gestion des haies.
Tâches	
<p>Eléments structurants du règlement à intégrer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne pas prélever plus de 1/10ème par an du linéaire total de haies de l'exploitation ; - Limiter le linéaire émondé : pas plus de 1/5^{ème} du linéaire de haies de l'exploitation par an ; - Le gestionnaire respecte l'interdiction de taille des haies et des arbres entre le 1er avril et la 31 juillet ; - Coupe assurant une étanchéité après la coupe (sans éclatement, sans mâchonnage de la souche ou de la tête et sans entaille du tronc) ; - Interdire les coupes à blanc de tous les arbres de haut jet sauf en cas de maladie constatée dans un cadre collectif (commission bocage) ; - Préservation d'arbres à cavité et d'arbres et de souche en décomposition (après mise en sécurité éventuelle) ; - Maintien du lierre sur les arbres. Il peut être coupé avant la coupe du bois et sur la tête d'un têtard après émondage ; - Favoriser la repousse de la haie après exploitation en empêchant l'abrouissement par les animaux domestiques ; - Pas de désherbage chimique (dans le respect de la réglementation) à moins de 1 m de l'axe de la haie à plat et pour la haie sur talus, jusqu'au pied de talus. 	

Action 16	Zone de préemption environnementale – Maîtrise Communale
Secteur de gestion :	Cours d'eau de Ménouvel
Intérêt de l'action :	<p>La commune de La Bouëxière est traversée par la Veuvre (affluent de La Vilaine) et possède de nombreux petits cours d'eau qui se jettent dans cette dernière.</p> <p>Ces petits ruisseaux constituent la plus grande majorité du réseau hydrographique et, comme dans la plus grande partie du département, ils sont dégradés. Leur restauration, ainsi que les zones humides adjacentes est une priorité pour le retour au bon état écologique de nos masses d'eaux afin de respecter les obligations de la directive cadre européenne sur l'eau et les milieux aquatiques (Dans le département, seulement 3% des masses d'eau sont en bon état écologique).</p> <p>Le ruisseau de Ménouvel possède dans sa zone de sources de nombreuses zones humides qui sont globalement fonctionnelles. Pour rappel, les zones humides sont d'un intérêt majeur en termes de biodiversité, puisque ce sont parmi les zones les plus riches en termes d'espèces inféodées.</p> <p>Le ruisseau possède également une morphologie intéressante sur la majeure partie de son linéaire, il devrait être restauré dans sa partie aval.</p> <p>Il est proposé de créer une zone de préemption environnementale afin d'acquérir foncièrement la zone de source ainsi que l'ensemble du linéaire.</p> <p>Après acquisition, les différents secteurs seront restaurés et des mesures de gestion seront mises en œuvre pour garantir la bonne conservation de ces milieux naturels.</p>
Objectifs à long terme :	Restaurer et protéger le cours d'eau de Ménouvel et les zones humides adjacentes.
Tâches	
<p>En lien avec le département (qui possède le droit de préemption environnementale), délimiter la zone puis faire voter par le conseil municipal une délibération pour la création de cette zone.</p> <p>Acquérir els parcelles comprises dans le zonage lors des opérations de vente</p>	
Intervenants / partenaires : Equipe municipal / Département	

Contour de la Zone de Prémption Environnementale du ruisseau de Ménouvel
Maîtrise foncière : Commune de La bouëxière



Action 17	Zone de préemption environnementale Extension de l'ENS « Forêt de Corbière » – Maîtrise Départementale
Secteur de gestion :	Bois de la Villeray, Bois de Ménouvel, La Blandinière, La Barronière, La Gaillardair, La Malnoë.
Intérêt de l'action :	<p>La commune de La Bouëxière possède un maillage bocagers important avec près de 250 km de haies.</p> <p>Sur notre commune, certains secteurs possèdent un maillage bocager très dense. Ces zones sont de véritables « pépites » car elles sont en déclin dans la majeure partie de l'Ille-et-Vilaine. Ce sont des zones particulièrement intéressantes pour les oiseaux, certains insectes, la petite faune et ils constituent des linéaires exploitables pour le déplacement des espèces, connectant ainsi certains secteurs, c'est la fonction de la « trame verte ». Le Département possède une partie de la Forêt de la Corbière et souhaite étendre la surface de cette ENS vers les secteurs du Bois de la Villeray, La Blandinière, La Barronière, La Gaillardaire, La Malnoë. Le Bois de Ménouvel.</p> <p>Le département propose afin de protéger et conserver ces zones d'intérêt majeur d'étendre leur Espace Naturel Sensible déjà existant sur la forêt de La Corbière vers ce périmètre.</p> <p>Le bocage ainsi acquis restera accessible à l'activité agricole et sera restauré et/ou protégé avec des mesures de gestion adaptées.</p>
Objectifs à long terme :	Restaurer et protéger une zone de bocage particulièrement intéressante
Tâches	
<p>En lien avec le département (qui possède le droit de préemption environnementale), délimiter la zone puis faire voter par le conseil municipal une délibération pour la création de cette zone.</p> <p>Acquisition par le Département des parcelles situées dans le périmètre.</p>	
Intervenants / partenaires : Equipe municipal / Département	

Contour de la Zone de Prémption Environnementale sur le maillage bocager du Sud Est de la Commune – Extension de
l'ENS « Forêt de Corbière »
Maîtrise foncière : Département d'Ille-et-Vilaine

